

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 8 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Etaient présents: *Jean-Marc BÉZÉ – Guillaume BOHACZ Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Vincent FRÉMEAUX – Bernard HUREZ – Caroline KOLLIKER-SOLIGNAT– Thierry LEMAIRE – Emma PORTIER – Elisa POULAIN.*

Etait absente excusée : *Laëtitia SOUFFLET.*

Procurations : *Néant.*

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

COMPTE-RENDU DU 1^{er} MARS 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2021.

VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2020, le conseil municipal avait décidé, à l'unanimité, de ne pas réviser le taux des taxes locales et de conserver le taux 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation 10.54 %
- Taxe sur le foncier bâti 5.73 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.46 %

Il poursuit en informant les conseillers municipaux que la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation et que suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de la TFPB 2020 à savoir 19.29 % doit s'additionner au taux communal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux 2020 et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale et de fixer les taux suivants:

- Taxe sur le foncier bâti 25.02 % (5.73 % + 19.29 %),
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.46 %

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de fixer le taux des taxes pour 2021 à :

- Taxe sur le foncier bâti 25.02 % (5.73 % + 19.29 %),
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.46 %

DÉCISION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU JEU AU MILLE-CLUBS

Arrivée de Madame Laëtitia SOUFFLET en cours de séance à 18 h 17.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'acquisition d'un jeu peut être subventionnée au titre de l'ADVB 2021 si, le prix d'achat de ce dernier est supérieur ou égal à 8000 € HT. Il précise que le taux de cette subvention peut être compris entre 30 % et 50 % selon la richesse de la commune et que la commande ne pourra être passée qu'après l'obtention de l'accord de la subvention.

Il poursuit en rappelant à l'assemblée qu'il avait été décidé d'acheter un jeu en remplacement du jeu démonté au Mille-Clubs et de l'installer au printemps.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des différents devis reçus pour l'acquisition d'un jeu similaire au précédent mais en aluminium pour plus de durabilité.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité décident :

- de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la Société DMC DIRECT, située 34 A Chemin Neuf 30210 CASTILLON DU GARD, d'un montant de 4 461 € HT soit 5 353 € 20 TTC, pour l'acquisition d'un jeu PAYRUS ALU pour les enfants de 2 à 7 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ce dernier.

La dépense sera prévue au chapitre 21 du budget primitif 2021.

Un projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les adolescents sera étudié ultérieurement avec le dépôt de demande de subvention.

CAC : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNE (PROJET E-VALLEY)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n°20181026-03 en date du 26 octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CAC pour le projet E-VALLEY, sous réserve du classement en voirie intercommunale du chemin communal n°5,
- d'accepter les termes du projet de convention avec la CAC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée du courrier de la Communauté d'Agglomération de Cambrai en date du 2 février 2021, nous informant, que par délibération du 23 septembre 2019, le chemin communal n°5 dit « Chemin de Haynecourt à Bourlon » ainsi, que sa desserte, ont été transférés dans le domaine public intercommunal et sollicitant donc la signature de la convention de reversement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de respecter les engagements pris par la commune par délibération du 26 octobre 2018 et de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement sur le parc d'activités de la commune pour le projet E-VALLEY, conformément à la délibération n° 20181026-03.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ÉLECTION DE 3 TITULAIRES ET 3 SUPPLÉANTS
AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la réception de la délibération n° 20210213-03 « Commissions Communales » en date du 13 février dernier, la Sous-Préfecture de Cambrai a formulé les observations suivantes : La commission d'appel d'offres appelée désormais CAO « nouveau modèle » se compose du Maire et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidatures prennent la forme d'une liste. Chaque liste comprend les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée, décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage ni vote préférentiel.

Suite à ces explications, s'est portée candidate la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BOHACZ Guillaume	BÉZÉ Jean-Marc
LEMAIRE Thierry	DUPRIEZ Laurent
SOLIGNAT-KOLLIKER Caroline	DELVALLÉE- MENARD Myriam

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets.

Le nombre de votants : 11,

Bulletins Nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

A obtenu : La liste

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BOHACZ Guillaume	BÉZÉ Jean-Marc
LEMAIRE Thierry	DUPRIEZ Laurent
SOLIGNAT-KOLLIKER Caroline	DELVALLÉE- MENARD Myriam

11 voix

Compte tenu des voix recueillies, Messieurs Guillaume BOHACZ, Thierry LEMAIRE et Madame Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER sont élus membres titulaires de la CAO « Nouveau Modèle » et Messieurs Jean-Marc BÉZÉ et Laurent DUPRIEZ et Madame Myriam DELVALLÉE- MENARD sont élus membres suppléants de la CAO « Nouveau Modèle ».

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 ET DU FONDS DE CONCOURS RURALITÉ POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a obtenu des subventions au titre des amendes de police et des aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération de l'année 2020 pour les travaux de sécurisation de la traversée du village mais, il informe les conseillers municipaux que le reste à charge pour la commune est encore très important environ 70 %.

Il poursuit en informant l'assemblée que l'annulation des élections n'a pas permis à la commune de déposer un dossier de demande de DETR dans les délais prévus soit avant le 11 décembre 2020. C'est pourquoi, au regard de la situation particulière de la commune du 16 novembre 2020 au 7 février 2021 (gestion par la délégation spéciale), la sous-préfecture autorise exceptionnellement la commune à déposer le plus rapidement possible une demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour ce projet.

De plus, Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent également être subventionnés au titre du Fonds de Concours Ruralité.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux de faire une demande de subvention au titre de la DETR 2021 et du Fonds de Concours Ruralité pour les travaux de sécurisation de la traversée du village.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 et du Fonds de Concours Ruralité pour les travaux de sécurisation de la traversée du village,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter ces demandes de subvention et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions et pour signer tous les documents s'y référant.

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2021 au chapitre 23.

QUESTIONS DIVERSES

1 /Elections Départementales et Régionales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections Départementales et Régionales auront lieu le 13 et 20 juin prochain. Il poursuit en informant les conseillers municipaux que, la salle de la mairie étant trop petite pour accueillir les deux bureaux de vote, dans le respect du protocole sanitaire, ces élections auront lieu au Mille-Clubs.

L'acquisition d'une urne supplémentaire est nécessaire.

2 /Fête communale :

Sous réserve des conditions sanitaires, la fête communale aura lieu du samedi 10 au lundi 12 juillet 2021, avec une brocante le samedi 10 juillet.

Monsieur Jean-Marc BÉZÉ informe l'assemblée, qu'il serait possible de louer le manège enfantin le samedi toute la journée au tarif de 600 €. Cette location permettrait l'accès gratuit au manège à tous les enfants ce jour-là. Le but étant de faire venir le plus de monde possible.

3/ COVID 19 : Vaccination :

Une information sera faite à la population pour recenser les personnes éligibles à la vaccination, qui ont besoin d'aide pour prendre rendez-vous ou pour se rendre à leur rendez-vous.

4/ Travaux au logement communal situé au 63, rue de la Croix :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a reçu qu'un seul devis, émanant de la Société SANTERRE, pour les travaux d'humidité dans ce logement. Il poursuit en informant l'assemblée qu'il va relancer les entreprises Glacet et Lavalard.

5/ Comité des Fêtes :

Suite aux récentes élections municipales, une assemblée générale extraordinaire du Comité des Fêtes aura lieu le mardi 30 mars prochain à 18 h au Mille-Clubs.

6/ Antenne-Relais :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour le besoin de couverture des opérateurs SFR, BOUYGUES TELECOM et FREE MOBILE, l'installation d'une antenne-relais sur notre commune est à l'étude.